



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Ille-et-Vilaine

Question écrite n° 6098

Texte de la question

M Jean-Yves Cozan attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la nécessité de faire aboutir le projet de création d'un DEUG (mention Breton et Celtique) à l'université de Rennes. Le ministre a témoigné de son attachement au patrimoine culturel et linguistique régional en accordant récemment le CAPES de langue corse. Afin de poursuivre dans cette même logique de respect et du maintien du patrimoine culturel de nos régions, il est indispensable d'accorder à l'université de Rennes l'habilitation du DEUG de breton qu'elle attend depuis des années. La création de ce DEUG répondant à un réel besoin, il lui demande de bien vouloir prendre les mesures nécessaires, afin que l'habilitation soit accordée à l'université de Rennes.

Texte de la réponse

Reponse. - En matière d'habilitation de diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, de nouveaux rapports entre le ministère et les établissements, fondés sur la mise en place progressive d'une politique contractuelle, s'instaureront dès l'année prochaine. En premier cycle, un schéma de développement concerté des formations post-baccalauréat, défini au niveau académique avec l'ensemble des partenaires, doit être élaboré. En conséquence et afin de permettre aux universités de concentrer leurs efforts sur ces nouveaux objectifs, il a été jugé préférable, cette année, de limiter la campagne d'habilitation et de ne pas créer de nouvelles mentions ou sections de DEUG, excepté à l'université du Pacifique nouvellement créée.

Données clés

Auteur : [M. Cozan Jean-Yves](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6098

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3494